



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-043

#### Signature de la Convention d'Objectifs et de Financements « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (Éducation)

8.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMIN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » est un dispositif de soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants. Sa démarche singulière croise l'accompagnement à la scolarité, les activités culturelles et l'appui aux relations parents-enfants notamment à travers des actions visant l'implication des parents.

Ces temps sont proposés au Rochelles, au Lièvre d'or et au Bâtes, en dehors du temps scolaire et sont encadrés par du personnel vacataire ou bénévole.

Une Convention d'Objectifs et de Financement a été établie entre la ville de Dreux et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour l'année scolaire 2021-2022.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Lydie GUERIN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de Convention d'Objectifs et de Financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et affichage le

08 AVR 2022  
11 AVR 2022



Le Maire,

Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET